

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
COSSONAY**

Cossonay, le 19 septembre 2023

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 11/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie 2025 à Cossonay

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal n°11/2023 s'est réunie le lundi 11 septembre, en présence de M. Joaquim Creteigny, Municipal. Les commissaires ont ensuite discuté et débattu du rapport par échange de courriers électroniques.

Introduction

Le 8 juillet 2022 restera dans les annales de la ville de Cossonay comme le jour où le peloton du Tour de France a traversé le territoire communal. Celles et ceux qui l'on vécu peuvent en témoigner : la foule était dense, la ferveur extraordinaire, l'ambiance festive.

Sachant que la Grande Boucle ne repassera pas de sitôt dans la région et désireux de faire revivre à la population des moments d'émotions et de convivialité, quelques passionnés de cyclisme ont sollicité M. Richard Chassot, Directeur de Chassot Concept SA, société organisatrice du Tour de Romandie. Souhaitant diversifier les villes au programme de sa course et séduit par les atouts qu'offrent Cossonay et ses environs, ce dernier a préservé la date du vendredi 25 avril 2025 afin d'y disputer une étape.

Dès lors, le comité d'organisation local (en cours de formation) a pris contact avec la Municipalité afin de jauger de son intérêt à accueillir et à soutenir la manifestation. L'accueil ayant été enthousiaste, le projet est porté aujourd'hui devant le conseil.

Questions posées par la commission

- Pour quelles raisons le comité d'organisation sollicite-t-il un crédit communal ?

Cette façon de procéder est courante pour les communes désireuses d'accueillir le Tour de Romandie. L'organisateur, la société Chassot Concept SA, exige le soutien des autorités communales avant signature du contrat. Comme il s'agit d'une « première » pour le comité d'organisation local, celui-ci souhaite ne pas porter seul le projet et être totalement transparent sur les coûts et enjeux d'une telle manifestation.

- Pourquoi organiser une étape du Tour de Romandie masculin et non du Tour de Romandie féminin ?

Les premières discussions entre le comité d'organisation et Chassot Concept SA remontent bien avant la création du TdR dames, dont la première édition a eu lieu en 2022. Recevoir, à terme, le peloton féminin à Cossonay est donc tout à fait envisageable.

- Tout ou partie du parcours est-il connu ?

Le parcours, dessiné par l'organisateur du TdR et non par le comité d'organisation local, sera connu courant 2024. Celui-ci dépendra beaucoup des cinq autres étapes au programme de l'édition 2025. Seule certitude, il s'agira d'une étape dite « en boucles » avec départ et arrivée sur le territoire communal. Le site choisi pour accueillir les infrastructures (cars de production TV, chronométrage, podium, espace VIP, salle de presse) sera déterminé ces prochaines semaines lors de la venue d'une délégation de Chassot Concept SA à Cossonay. Selon les premières tendances, la route de Morges et la zone de la CossArena sont envisagés.

- Quel est le cahier des charges du comité d'organisation ?

Le CO a la responsabilité du premier et du dernier kilomètre du parcours. Dans les grandes lignes, il doit obtenir les autorisations (commune, canton, police) pour installer la zone de départ et d'arrivée, raccorder le lieu en eau et en électricité, mettre en place le barriérage, s'assurer la présence d'un service d'ordre et de sécurité, organiser les parkings et les déviations sur le territoire communal, mettre à disposition un centre de presse pour une soixantaine de journalistes.

- Quelles sont les sources potentielles de revenu pour le comité d'organisation afin de respecter son budget ?

Renseignements pris auprès de plusieurs communes ayant déjà accueillis le TdR, les recettes varient d'une organisation à l'autre. Cela dépend de la taille de la commune (pour certaines toute ou partie de l'organisation est prise en charge par le service des sports de la ville) et de la façon de procéder (avec ou sans subvention communale fixe). Cependant, les principales sources de revenu sont les suivantes :

sponsors privés (30 à 50% du budget), repas de soutien (20 à 40%), subventions cantonales/loterie romande (10 à 20%), zone VIP locale (10 à 20%). Le comité d'organisation se réserve également la possibilité de solliciter financièrement les communes traversées par la course lorsque le parcours sera connu. Dans la majorité des cas, le budget est à l'équilibre. Le risque d'une perte importante est donc à exclure, celui d'un déficit modeste est à prendre en considération.

- Quelles seront les conséquences sur le trafic en ville de Cossonay ?

Contrairement au Tour de France - où les routes sont fermées plusieurs heures à l'avance - les organisateurs du TdR ne les bloquent que dix à quinze minutes avant le passage des coureurs. Ceci afin de perturber le moins possible la circulation, notamment aux heures de pointe. Les accès pour les véhicules d'intervention d'urgence et les transports scolaires sont pris en compte dans le dispositif mis en place le jour de la course.

- Le Tour de Romandie est-il écologique ?

Non. Aucune course professionnelle de cyclisme ne peut, à l'heure actuelle, être considérée comme écologique. Cependant, l'Union Cycliste Internationale (UCI) et les organisateurs d'épreuves travaillent depuis plusieurs années pour diminuer leurs émissions de CO₂ et leur impact sur la nature. Notamment en réduisant les déplacements des équipes entre deux étapes et en remplaçant les véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. Certaines équipes professionnelles compensent également leurs émissions de carbone par des plantations d'arbres ou autres actions en faveur de l'environnement.

- Des retombées économiques sont-elles envisageables pour Cossonay et sa région ?

Les retombées économiques, directes et indirectes, sont difficilement chiffrables, d'autant plus pour les communes de taille modeste. Il faut y voir surtout l'opportunité d'une mise en valeur du patrimoine et des infrastructures de Cossonay grâce aux deux heures de direct TV et à l'émission « Autour du Tour » de la RTS avant et après la course.

- Que se passe-t-il si la manifestation se solde par un bénéfice ?

En cas de bénéfice, celui-ci revient intégralement au comité d'organisation. Ce dernier se réserve le droit d'en disposer comme il le souhaite.

- Quelles seraient les conséquences d'un refus du Conseil communal ?

En cas de refus du Conseil communal, le projet d'accueillir le Tour de Romandie à Cossonay est abandonné. L'étape en question sera organisée dans une autre ville. Selon la société Chassot Concept SA, plusieurs candidats ont déjà fait part de leur intérêt.

Analyse du projet

Sur la base de ces renseignements, la commission est convaincue du bien fondé de la demande du comité d'organisation. Elle estime qu'il s'agit d'un projet novateur et valorisant pour Cossonay, enthousiasmant et rassembleur pour sa population. C'est aussi l'occasion de montrer le dynamisme de la commune tout en profitant d'une exposition médiatique considérable. Pour la première fois, Cossonay et ses habitants seront acteurs et pas seulement spectateurs de la plus grande épreuve sportive annuelle de Suisse Romande. Le risque financier étant par ailleurs minime voire nul, c'est à l'unanimité que les commissaires recommandent de se prononcer en faveur l'objet soumis au vote.

Vu ce qui précède, la commission propose au Conseil d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 11/2023,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'avancer la somme de CHF 130'000.- au comité d'organisation dans les meilleurs délais ;
- De financer cet engagement par les liquidités courantes ;
- De prendre à sa charge l'éventuel déficit occasionné par la manifestation ;

Pour la commission :

Romain Roseng (rapporteur) :



Stephan Marzinotto :



Christian Rosset :

